

## PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNIEU (ISERE)

L'an deux-mil-vingt-et-un le vingt-huit du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Céline REVOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 22 avril 2021

*Présents (dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal) : Céline REVOL (Maire), Chantal PEGOUD, Bernard TRILLAT, Martine RIZZON, Marc RIBET(Adjoins), Yves DURET, Georges GRANGE, Régine COMBE, Noël CASTE, Bernard PIERRE, Louis LE GUILLOU, Agnès BURAI, Nathalie MORETTI, Béatrice JACQUET, Édith ROUX, Nathalie FAVRE, Aurélie BLAUD, Fabrice DANNA (conseillers municipaux).*

*Secrétaire de séance : Céline REVOL*

*Absent : Pierre GOLDIN*

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures et six minutes en remerciant les conseillers de leur présence.

Nathalie FAVRE arrive à dix-neuf heures et sept minutes.

### **Préambule**

Céline REVOL informe l'assemblée qu'elle a été à trois reprises à l'étude SARAMITO-SOTTILINI afin de signer les compromis de vente concernant le lotissement les Fréchères. Le lot n° 18 n'est toujours pas vendu. Concernant le lot n° 12 les acheteurs potentiels se sont rétractés.

Le Maire informe également qu'elle a assisté à l'anniversaire de notre doyen Monsieur PERROUSE centenaire le mercredi 07 avril 2021 en présence d'Yves DURET, Marc RIBET et Marie-Josèphe TRILLAT. Il était très content et très touché.

Céline REVOL a assisté à la conférence territoriale du Conseil Départemental, le taux de subvention a été réévaluée de 35 % au lieu de 25 %.

Le Maire nous informe que le vendredi 30 avril 2021 la notification du Mapa pour la réhabilitation de la cantine aura lieu.

Céline REVOL nous informe qu'elle se rendra chez le notaire avec l'acheteur le 05 mai 2021 concernant la vente de la Bruyère.

### **Attribution des lots MAPA de la réhabilitation de la cantine scolaire de Romagnieu (délibération n° 2021-042)**

Le Maire précise donc que l'appel d'offres pour la réhabilitation de la cantine a pu se faire dans les délais prévus avec une consultation rendue publique du 26 février au 2 avril 2021.

L'ouverture des plis a pu se faire dès le 2 avril par la commission d'Appel d'offres (CAO) avec l'analyse des offres dans la continuité. Le Maire accompagné par la Société Siradex présente ainsi le travail de la commission et ses propositions pour les 6 lots de ce Marché Public à Procédure Adaptée (MAPA). Il est rappelé que 35 % de la note est basée sur les critères économiques (montant de l'offre), 40 % sur les critères techniques (expérience, qualification...) et 25 % sur le critère environnemental. L'étude de faisabilité chiffrait ce projet à 273 191.31 euros HT.

N° LOT	Nom des entreprises	Entreprise retenue	Note	Prix sans option	Prix avec option
1	Ets Saughey				
maçon	Ets Meunier Curtinet	X	77/100	45800.85 €	0
	Entreprise DM				
2	Ets FRANCO Denis Charpente	X	83/100	32138.85 €	0
3 Peintures	Entreprises KS	X	49/100	81977.34 €	0
	Les plaquistes des terres froides				
4 Meuniseries	Carre Meuniserie	X	66/100	44917.00 €	0
	Les fermetures Visa				
5 Electricité	RMB Elec				
	Gaillard				
	UCEA				
	Carre ELEC	X	77/100	8196.20 €	0
	REVOL ELEC				
6 Plomberie-ventilation	Mondial frigo	X	46/100		51880.57 €
<b>Total</b>				<b>264 910.81 €</b>	

L'ensemble des lots représente donc un total de 264 910, 81 euros TTC.

Les travaux de démolition seront réalisés uniquement pendant les vacances même si certains travaux se feront inéluctablement pendant la période scolaire. Le début de chantier est prévu la dernière semaine de juin soit semaine 26.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE les travaux de la CAO et attribue les 6 lots du MAPA pour la réhabilitation de la cantine scolaire de Romagnieu tels que détaillés ci-dessus pour un total de marché de 264 910,81 euros TTC,**

✓ **CHARGE le Maire, des formalités liées à cette décision et notamment de notifier aux entreprises non-retenues et retenues cette décision, puis de signer toute pièce afférente à ce marché public au nom et pour le compte du Conseil Municipal.**

**RH :**

**Recrutements de la secrétaire de Mairie**

Céline REVOL nous informe que la nouvelle secrétaire de Mairie arrivera au plus tard le 07 juin 2021 par voie de mutation, matérialisé par un arrêté du Maire. Elle est recrutée sur le poste de l'ancienne DGS au grade d'Adjoint Administratif de 2<sup>ème</sup> classe. Elle a accepté la simulation de salaire proposé. Le CIA (parti variable du RIFSEP) sera ajouté après le premier entretien individuel en fin d'année.

**Contrat agent administratif (délibération n° 2021 - 043)**

Le Maire informe l'assemblée que Catherine VARAS en poste depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020 est en charge du périscolaire, de la facturation de fonctionnement et de la régie du lac. Elle est actuellement en CDD pour 19 heures de travail par semaine via le CDG 38. Son contrat se termine

le 31 mai 2021. Elle donne entière satisfaction dans son travail. Madame le Maire propose à l'assemblée de prolonger son contrat afin qu'elle puisse être stagiaire au 1<sup>er</sup> juin 2021 par un arrêté de nomination intercommunal au grade d'Adjoint Administratif à temps non complet à raison de 19 heures hebdomadaire au 6<sup>ème</sup> échelon IB 363 et IM 337 avec une ancienneté de 1 an, 11 mois et 4 jours et donc titularisée au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et intégrera le poste ayant été ouvert en juin 2020 (voir délibération n° 2020 – 043) . Céline REVOL rappelle qu'elle partage son temps avec la mairie de Châbons qui l'a stagiaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** la prolongation du contrat de l'agent administratif afin qu'elle puisse être stagiaire,

✓ **CHARGE le Maire,** des formalités liées à cette décision

### Contrats saisonniers (délibération n° 2021 - 044)

Martine RIZZON, Adjointe au Maire en charge de la Base de Loisirs nous informe que la saison se profile bien. Les saisonniers ont été tous trouvés. Le seul bémol est qu'il n'y a pas pour le mois de juillet de BEESAN il faudra demander une dérogation au Préfet. L'Adjointe au Maire nous présente pour cette saison 2021, les postes non-permanents détaillés comme suit :

Fonction	Nom	Grade	Quotité	Indice paye	Période
Régisseur principal	ALEXANDRE Nancy	Adjoint technique	30 h hebdo + heures compl	Echelon1 1 IB348/IM326 1527.64 € brut mensuel	Du 1 <sup>er</sup> juin au 31 Aout 2021 inclus
Régisseur suppléant	Maurel Lucille	Adjoint technique	30 h Hebdo + heures compl	Echelon1 IB 348 / IM 326 1527.64 € Brut mensuel	Du 1 <sup>er</sup> juin au 31 Juillet inclus
Régisseur suppléant	LEGUILLOU Marie Claude	Adjoint technique	30 heures hebdo+ h compl	Echelon 1 IB 348/IM326 1527.64 € brut mensuel	Du 1 <sup>er</sup> aout au 31 Aout inclus
Maitre Nageur BNSSA	Floriane MARTINS BARATA	Opérateur APS(activité physiques et sportive)	Tps plein +heures sup	Echelon 1 IB354/IM330 1546.39 Brut mensuel	1 <sup>er</sup> Juin au 8 Aout 2021 inclus
Maitre nageur BNSSA	LUCAS Roxane	Opérateur APS	Tps plein +heures sup	Echelon 2 IB355/IM 331 1551.07 € Brut mensuel + logement	Du 1 <sup>er</sup> Juin au 11 Juillet 2021 inclus
Maitre Nageur BNSSA	Kevin DEWILDE	Operateur APS	Tps plein + heures sup	Echelon 10 IB401/IM363 1701.03 € brut mensuel + heures sup Logé	Du 12 Juillet au 31 Juillet 2021 inclus
Maitre nageur BNSSA	Rébecca LUCAS	Operateur APS	Tps plein + heures Sup	Echelon 1 IB354/IM330	Du 6 juillet au 31 Juillet

				1546.39 € brut mensuel +logement	
Maitre Nageur BNSSA	Audric JOUFFREY	Opérateur APS	Tps plein + heures sup	Echelon 1 IB354/IM330 1546.39 € brut mensuel	Du 9 Aout au 31 Aout 2021 inclus
Maitre nageur Sauveteur BEESAN	Jérôme GASTON	Opérateur APS*	Tps plein +heures sup	Echelon 10 IB512/IM440 2061.85 € Brut mensuel+ logement	Du 1 <sup>er</sup> Aout au 31 aout 2021 inclus
Maitre Nageur Sauveteur BEESAN	STROIWONS Anne -Sophie	Opérateur APS *	Tps plein+heures sup	Echelon 10 IB512/IM440 2061.85 € brut mensuel +logement	Du 1 <sup>er</sup> Aout au 31 Aout 2021 inclus

L'indemnité du régisseur principal Madame ALEXANDRE Nancy pour les 3 mois du 1<sup>er</sup> juin au 31 Aout 2021 est de 320 € (vu l'arrêté du 28 mai 1993 aux taux de l'indemnité de responsabilité ...).

Entendu l'exposé de l'Adjointe au Maire, le conseil, à l'unanimité,

✓ **DÉCIDE** la création de ces 10 postes de saisonniers (non-permanents) aux conditions détaillées dans le tableau ci-dessus,

✓ **CHARGE Madame le Maire et son Adjointe** des formalités liées à ces recrutements.

### **Compte-rendu de la commission du personnel**

Madame le Maire informe que Jérôme BELLET l'archiviste sera présent en mairie tous les mercredis jusqu'à mi-juin.

Marianne SCHNEIKERT sera présente également les mercredis durant le mois de Mai car il y a du classement à faire au niveau des dossiers.

Quand à Quentin EICHLER il sera en mairie les lundis 10 mai et 26 mai 2021.

Notre agent technique Christophe DAVID a été nommé Lieutenant au sein de sa compagnie de Sapeurs-Pompiers volontaires de Saint-Genix Les Villages ce mois-ci. La commission du personnel ainsi que le conseil municipal le félicite pour cet engagement de valeurs humaines et civiques.

Bastien MORETTI finit son apprentissage fin juin.

Gabriel DURAND-PAIRE commencera à travailler en tant que renfort au service technique à partir du 03 mai jusqu'au 30 septembre 2021.

Céline REVOL informe l'assemblée que des contrats PEC existent. Ils font partie du plan de relance. A réfléchir si nous avons des besoins cet automne. Dans la même idée, une réflexion peut se faire sur l'emploi de jeunes en service civique.

### **Attribution prime COVID (délibération n° 2021 - 045)**

Céline REVOL informe que suite à la commission du personnel et après lecture des critères d'attributions de la prime COVID définit dans le Décret n° 2020-570 du 147 mai 2020, la commission a donné un avis favorable à l'obtention de cette prime pour un agent administratif et un agent du patrimoine pour assurer la continuité du service public dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Le montant qui a été proposé est de 500 euros pour l'agent administratif et 500 euros proratisé pour 80 % de temps de travail donc 400 euros pour l'autre.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

✓ APPROUVE la décision de la commission du personnel pour l'obtention de la prime à deux agents,

✓ CHARGE le Maire, des formalités liées à cette décision

**Modification du règlement de la cantine municipale (délibération n° 2021 - 046)**

Chantal PEGOUD expose au Conseil le projet de modification du règlement de la cantine municipale à compter de la rentrée de septembre 2021. Les modifications portent sur les inscriptions, la facturation, la fiche de renseignements, le respect et la responsabilité de la commune et des parents.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

✓ APPROUVE la modification du règlement de la cantine municipale,

✓ CHARGE le Maire et son Adjointe, des formalités liées à cette décision

**Modification du règlement de la garderie municipale (délibération n° 2021 - 047)**

Chantal PEGOUD expose au Conseil le projet de modification du règlement de la garderie municipale à compter de la rentrée de septembre 2021. Les modifications portent sur les inscriptions, la facturation, la fiche de renseignements – assurance – autorisations, sur le respect du règlement et sur la responsabilité de la commune et des parents.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

✓ APPROUVE la modification du règlement de la garderie municipale,

✓ CHARGE le Maire et son Adjointe des formalités liées à cette décision

**Modification du règlement de la base de loisirs (délibération n° 2021-048)**

Martine RIZZON expose au Conseil le projet de modification du règlement de la base de loisirs à compter de ce jour. Les modifications portent sur les horaires de la surveillance de la baignade, sur le respect de la propreté du site, sur l'article 20 et article 23.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

✓ APPROUVE la modification du règlement de la base de loisirs,

✓ CHARGE le Maire et son Adjointe, des formalités liées à cette décision

**Renouvellement de la convention pêche (délibération n° 2021 - 049)**

Martine RIZZON expose au conseil le projet de modification de la convention de la pêche. Les modifications portent sur les coordonnées du Président de la pêche. et sur l'article 8 (période et zones de pêche autorisées)

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

✓ APPROUVE le renouvellement de la convention pêche,

✓ CHARGE le Maire et son Adjointe, des formalités liées à cette décision

**Renouvellement de la convention tennis (délibération n° 2021 - 050)**

Martine RIZZON expose au conseil le projet de modification de la convention du tennis. Les modifications portent sur les coordonnées du Président du tennis, sur l'article 3 concernant la durée de la convention.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le renouvellement de la convention tennis,

✓ **CHARGE le Maire et son Adjointe**, des formalités liées à cette décision

#### **Devis jeux et mobilier à la base de loisirs (délibération n° 2021 - 051)**

Martine RIZZON nous informe que lors de la commission du lac plusieurs devis ont été demandés. Le premier concerne une table de pique-nique et des jeux pour un montant de 3 596,90 euros TTC à la société KGMAT collectivité, le deuxième à TRIA DESIGN concernant 400 cartes pass et 100 cartes d'abonnement pour un montant global de 440 euros TTC. Un agent de sécurité sera présent au lac à partir de la dernière semaine de Juin et tous les jours de Juillet et Août (avec un jour de repos par semaine) le devis de la prestation s'élève à 6496,80 euros TTC. Il s'agit d'une prestation de services.

Un devis d'ALL'ANIMATION est présentée pour un montant de 2134 euros TTC cela concerne des jeux de parcours, pêche aux canards, des jeux géants en bois....Ils seront présents tous les jeudis après-midis à partir du 1<sup>er</sup> juillet au 15 août.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

✓ **VALIDE** le devis pour une table de pique-nique et des jeux pour un montant de 3 596,90 euros TTC à la société KGMAT collectivité, celui de TRIA DESIGN concernant 400 cartes pass et 100 cartes d'abonnement pour un montant global de 440 euros TTC, le devis concernant la prestation de l'agent de sécurité qui s'élève à 6496,80 euros TTC et le devis d'ALL'ANIMATION est présentée pour un montant de 2134 euros TTC.

✓ **CHARGE le Maire et son Adjointe**, des formalités liées à cette décision

#### **Devis drapeaux (délibération n° 2021 - 052)**

Chantal PEGOUD présente un devis de COMAT ET VALCO concernant un mât cylindre, fourreau et pavillon français afin de pavoiser le monument aux morts de manière permanente. Le devis présenté est d'un montant de 451,20 euros TTC.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

✓ **VALIDE** le devis de COMAT ET VALCO concernant un mât cylindre, fourreau et pavillon français,

✓ **CHARGE le Maire et son Adjointe** des formalités liées à cette décision.

#### **Compte-rendu commission lac**

Martine RIZZON informe que les vendredis 23 juillet et 13 août auront lieu un karaoké au snack. Le bal des petits aura lieu soit le 02 juillet 2021 ou le 09 juillet 2021. Le cinéma en plein air aura lieu le dimanche 11 juillet.

**Convention de participation des gymnases de Saint-Genix-Les-Villages et d'Aoste (délibération n° 2021 - 053)**

Le Maire présente au Conseil la proposition de convention avec la commune de Saint-Genix sur Guiers et Aoste pour les frais de fonctionnement du gymnase du collège La Forêt concernant 7 élèves habitant à Romagnieu. La convention proposée inclus une participation de 12,32 € par enfant soit 86,21 euros concernant les frais de fonctionnement pour le gymnase d'Aoste (2019-2020) et 43,16 euros par enfant soit 302,12 euros concernant les frais de fonctionnement pour le gymnase de Saint-Genix Les Villages (2020/2021). Le montant total est de 388,33 euros TTC. Céline REVOL soumet ainsi au vote de l'Assemblée cette convention.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** la convention concernant la participation des gymnases de Saint-Genix-Les-Villages et d'Aoste

✓ **CHARGE le Maire**, des formalités liées à cette décision.

**Devis bornages pour le lotissement les Fréchères (délibération n° 2021 - 054)**

Céline REVOL a demandé un devis à la société SINTEGRA géomètres experts concernant le contrôle et re-matérialisation des bornes et mise à jour des plans existants des lots du lotissement Les Fréchères pour un montant de 1920 euros TTC. Madame le Maire informe l'assemblée qu'il reste 5 bornes à trouver et qu'il faut installer des clous d'arpentage.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

✓ **VALIDE** le devis de la société SINTEGRA géomètres experts concernant le contrôle et re-matérialisation des bornes et mise à jour des plans existants des lots du lotissement Les Fréchères

✓ **CHARGE le Maire** des formalités liées à cette décision.

**Convention d'adhésion au contrat groupe protection sociale complémentaire CDG 38 (délibération n° 2021-055)**

Céline REVOL nous informe de la convention d'adhésion possible au groupe protection sociale complémentaire du personnel territorial santé et/ou prévoyance 2020-2026 avec GRAS SAVOYE/IPSEC. La collectivité adhère pour la partie complémentaire santé dont la participation employeur est de un euro par agent afin d'ouvrir les droits de souscription et la prévoyance (garantie maintien de salaire) dont la participation employeur est de cinq euros par agent afin aussi d'ouvrir les droits de souscription. Si la commune n'adhère pas les agents ne peuvent pas en bénéficier.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** la convention d'adhésion au contrat groupe protection sociale complémentaire CDG 38

✓ **CHARGE le Maire**, des formalités liées à cette décision.

**Questions diverses**

Céline REVOL nous fait part de la carte de remerciements de Madame PILLAUD-TIRARD Martine suite au décès de son papa Monsieur PILLAUD-TIRARD Guy.

Bernard TRILLAT propose de visiter les bâtiments communaux le mardi 18 mai 2021 à 18 heures en mairie.

Georges GRANGE demande comment se déroulera la cérémonie du 08 mai pour l'instant il n'y a pas encore de directive.

Aurélié BLAUD informe qu'une voiture a été retrouvée brûlée sous le pont de l'autoroute et demande qui enlève ces véhicules. Céline REVOL l'informe que c'est la commune qui prend en charge cet enlèvement.

Fabrice DANNA nous signale qu'une coupure de courant concernant des travaux par Enedis afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique aura lieu le vendredi 21 mai 2021 de 9 heures à 11 heures à route de la Bruyère, chemin de Priolaz, impasse du Martinet, chemin des Massettes, chemin du Tercinet et chemin du Moulin. Il parle également de l'élagage qui devrait être fait par les habitants car des branches touchent souvent les lignes électrique ce qui génère des problèmes. Il fera passer au prochain conseil une plaquette à diffuser sur le site de la commune. Il souhaiterait qu'une demande de devis soit faite à un cartographe afin de faire une carte concernant la base de loisirs et une autour de l'église de Romagnieu (utilisable pour faire des courses d'orientation pour les élèves de primaires) pour cette dernière elle sera gratuite car elle servirait aux écoles.

Régine COMBE nous informe qu'elle a participé à la commission sur l'environnement durable concernant le plan pisé afin de mettre en valeur les bonnes pratiques concernant la rénovation des habitations. Elle souligne le magnifique travail fait à la Bruyère.

Régine COMBE indique également qu'elle a nettoyé le chemin de la Massotte suite à l'élagage fait cet hiver.

Chantal PEGOUD nous informe qu'elle a été contacté par Comptoir de Campagne pour évoquer un potentiel projet de commerce multi-services au sein de la commune.  
En effet, Comptoir de Campagne est une start-up de l'Économie Sociale et Solidaire qui œuvre pour redynamiser les villages. A réfléchir.

Madame le Maire rappelle que la commission urbanisme aura lieu le 04 mai 2021 à 18 heures et que les élections départementales et régionales se dérouleront les dimanches 20 et 27 juin 2021.

La commission lac aura lieu le mardi 11 mai 2021 à 19 heures. Le document concernant le « profil baignade » est prêt, Martine RIZZON invite les élus à venir le consulter s'ils le souhaitent et de se rendre à la réunion pour la présentation de celui-ci par la société.

Bernard TRILLAT nous informe que les travaux de la voirie sont en cours.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 02 juin 2021 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 heures.

Vu pour être et publié le 04 mai 2021 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Maire, Céline REVOL**

The image shows a circular official stamp of the Municipality of Romagnieu, Ain. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE DE ROMAGNIEU" at the top and "(Ain)" at the bottom. In the center of the stamp, there is a coat of arms featuring a bird, possibly a stork, standing on a base. A large, stylized blue ink signature is written over the stamp, crossing it multiple times.